

Image not found or type unknown



Obligation de restituer matériel avant fin de période d'essai

Par **JMBJ**, le **16/07/2021** à **15:09**

Bonjour,

Mon employeur a mis fin à ma période d'essai.

Celle-ci prend effectivement compte dans un mois comme le code du travail l'exige.

En revanche, il m'a été interdit de communiquer vers mon équipe et aussi de rendre manumilitari mon pc et mon téléphone.

Mes accès (mails etc..) ont été supprimés également.

Est-ce légal de l'exiger avant la fin du dit-contrat?

Soit donc dans 1 mois.

Merci pour vos réponses.

Cordialement,

JM

Par **P.M.**, le **16/07/2021** à **15:12**

Bonjour,

L'employeur peut toujours vous dispenser d'effectuer le délai de prévenance tout en vous le payant, il faudrait savoir si c'est le cas...

Par **Louxor_91**, le **16/07/2021** à **15:52**

Bonjour,

la période d'essai ne débouchant pas sur une embauche, vous pourriez être tenté de vous venger ? Votre employeur veut éviter cette situation je pense...

Par **P.M.**, le **16/07/2021** à **17:38**

Il n'y a pas d'explication à invoquer car normalement, le délai de prévenance comme le préavis doivent se dérouler de la même manière qu'avant la notification de la rupture sinon cela ressemble fort à du harcèlement moral de retirer au salarié ses outils de travail tout en lui faisant effectuer...